

**Compte-rendu du conseil municipal de TOUVRE
SEANCE du quinze décembre 2021**

L'an deux mille vingt et un le quinze décembre à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal de la commune de TOUVRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Brigitte BAPTISTE, Maire.

Date de convocation du Conseil : 08 décembre 2021

Présents : Mesdames BAPTISTE Maire, REYNAUD, BLANCHARD, GUIBERT, JOLLY, Danielle DUBOIS, BORDAS et Messieurs DUBREUIL, PIOT, PASCUAL et BARDIEUX.

Absent(s) : Mme Chantal DUBOIS, Mrs GRAND, ERBEL et ANDRE.

Pouvoir(s) : M. GRAND donné à Mme REYNAUD, M. ERBEL donné à Mme Danielle DUBOIS, M. ANDRE donné à M. DUBREUIL.

Secrétaire de séance : Gaëlle BLANCHARD.

L'ordre du jour de la convocation est le suivant :

- Demandes de subventions pour aménagement du site du Four à Chaux.
- Projet d'adhésion au Conseil en Energie Partagée de GrandAngoulême.
- Personnel communal.
- Désignation d'un référent Emploi/Insertion.
- Projet de parcours « Terra Aventura ».
- Questions diverses .

ORDRE DU JOUR DE SEANCE

1/ Aménagement du parc intergénérationnel du Four à Chaux – Demande d'aides financières auprès de : l'Etat – la Région – le Département – l'Agglomération de GrandAngoulême.

La commune de Touvre est propriétaire, suite à une cession du Département de la Charente, de l'ancien site des fours à Chaux, friche industrielle (bâtiment d'exploitation et carrière) qui n'est plus en activité depuis 1988. Aujourd'hui il est devenu une vaste friche arbustive naturelle et arborée que la municipalité souhaite réaménager en un espace fédérateur, ludique et pédagogique ouvert à tous « Parc paysager intergénérationnel ». Cette démarche d'aménagement touristique, culturelle et sociale s'appuie sur l'histoire de cette friche et la volonté de la municipalité de la rendre accessible à tous. De plus, la situation du parc du four à chaux est idéale par rapport au patrimoine existant et viendra compléter l'offre touristique de la commune.

Afin de l'accompagner dans cette démarche, la commune a missionné le bureau d'études Agence B. Jardins et Paysages (Paysagistes concepteurs et urbaniste) pour mener à bien l'étude de faisabilité, identifier les différents travaux nécessaires et apporter un chiffrage global. Un avant-projet a été présenté au conseil municipal en juin 2021 pour un coût global prévisionnel de **298 635.00€ HT** ainsi qu'à tous les partenaires financiers de la Commune le 06 mai 2021.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de solliciter l'aide financière de : L'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine et le Département de la Charente

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-VALIDE la délibération présentée à laquelle sont annexés le descriptif du projet ainsi que les avis de l'ABF, du Sybra, de Charente Nature et de l'APF France handicap, délégation de Charente.

-APPROUVE le plan de financement prévisionnel.

-AUTORISE Madame le Maire à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment **auprès de l'Etat, la Région et le Département.**

-MANDATE Madame le Maire pour signer tous documents afférents à ce projet.

2/ Adhésion au service de Conseil en Energie Partagée proposée par GrandAngoulême

Dans le cadre de sa compétence « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » et de son engagement pour aller vers un territoire à énergie positive, GrandAngoulême propose le service de Conseil en Energie Partagé. Les communes adhérentes à ce dispositif bénéficient des compétences d'un(e) technicien(ne) spécialisé(e) dont les missions principales consistent en :

- La réalisation et la présentation chaque année d'un bilan énergétique complet de la commune sur 3 ans avec des préconisations d'améliorations ;
- La mise en place d'un suivi énergétique et d'un plan d'action.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-APPROUVE l'adhésion de la commune au service de conseil en énergie partagé proposé par le GrandAngoulême ;

-AUTORISE Madame Le Maire à signer avec le GrandAngoulême la convention définissant les modalités de mise en œuvre et ses avenants.

3/ Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial au 01/01/2022 – Services : Ecole et bâtiments communaux

Compte tenu du recrutement d'un agent en CDD à l'Ecole des Sources depuis 2017, il convient de créer l'emploi correspondant :

➔ **Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :**

La création d'un emploi d'Adjoint technique territorial à temps non complet pour 24h00 hebdomadaires à l'école et aux bâtiments communaux à compter du 1^{er} janvier 2022.

4/ Projet de création d'un parcours « Terra Aventura » sur la Commune de Touvre

L'aventure Terra Aventura est un loisir de géocaching qui utilise le positionnement GPS pour découvrir des « caches » sur le territoire de la Nouvelle Aquitaine. Initié en juin 2018 par le Conseil Régional du Tourisme, le concept déploie aujourd'hui plus de 500 parcours dans la région avec seulement 3 expériences sur l'agglomération Angoumoisine.

Les enjeux de cette chasse aux trésors sont multiples :

- Valoriser les pépites patrimoniales de nos territoires
- Créer des retombées économiques (37% des joueurs déclarent passer une nuit sur le territoire quand ils jouent à Terra Aventura)
- Générer de l'itinérance sur le territoire
- Proposer une activité touristique gratuite, innovante et à destination des clientèles étrangères (traduction en 4 langues : anglais, allemand, espagnol et néerlandais)

Le Conseil Municipal, après étude et en avoir délibéré par 12 Pour et 2 Abstentions :

-VALIDE le principe du projet de création d'un parcours de Terra Aventura sur la Commune de Touvre.

-DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires sur le budget correspondant à l'année budgétaire du lancement du parcours.

-MANDATE Madame le Maire pour la signature de la convention de partenariat avec l'Office du Tourisme du Pays d'Angoulême et tous documents afférents à ce dossier.

5/ Désignation d'un référent Emploi/Insertion

Madame Véronique JOLLY est désignée référent Emploi/Insertion auprès de GrandAngoulême.

Elle aura ainsi pour fonction d'être l'interlocuteur privilégié de la commune pour toutes questions relatives à l'emploi et à l'insertion.

Fin de la séance 20h30